

Déroulé de la formation

Accessible à tous les salariés, cette formation ne requiert pas de connaissance spécifique.

Le participant est évalué tout au long de la formation. Le candidat est placé devant des cas concrets pour la validation du stage.

Un certificat de SST sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation continue favorable de la part du formateur.

Même si le SST perd sa « certification SST », il a l'obligation d'intervenir pour porter secours à une personne en danger. La validation d'une session de « Maintien et Actualisation des Compétences » lui permettra de recouvrer sa « certification de SST »

Coût de la formation

Formation (initiale) :

120 € HT/salarié*

MAC : 65 € HT/salarié*

* non assujetti TVA



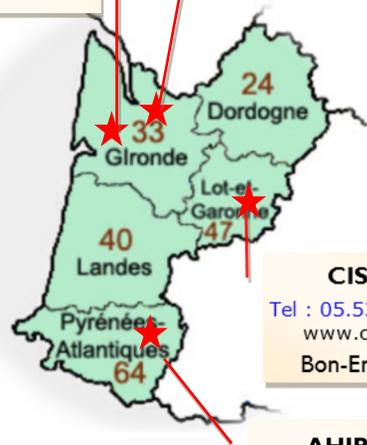
Association des Services de Santé au
Travail de la Région Aquitaine

S.S.T.I

Tél : 05 56 44 10 33
www.ssti33.org
Bordeaux

SIST du Libournais

Tél. 05 57 55 28 00
www.sist33.org
Libourne



CIST47

Tel : 05.53.77.97.30
www.cist47.fr
Bon-Encontre

AHIRP64

Tél : 05.59.27.40.15
www.ahirp64.fr
Pau

Siège social :

ASSTRA

262-264 Boulevard du Président Wilson
33001 Bordeaux Cedex



Association des Services de Santé au
Travail de la Région Aquitaine

FORMATION S.S.T

Sauveteur

Secouriste

du Travail



Organisme de formation

déclaré sous le n°72330910633

Habilité par l'INRS

Etre le 1^{er} maillon



Recommandation INRS

L'INRS préconise qu'un minimum de salariés (10%) soit formé au SST, en tenant compte de leur répartition géographique dans les ateliers ainsi que de l'organisation éventuelle du travail en équipe.

Obligation :

R.4224-15 Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence dans :

1° Chaque atelier où sont accomplis des travaux dangereux ;

2° Chaque chantier employant vingt travailleurs au moins pendant plus de quinze jours où sont réalisés des travaux dangereux.

Former vos salariés pour leur permettre d'agir efficacement en cas d'accident survenant sur le lieu de travail

de la chaîne



Programme :

Conforme au Code du Travail, aux documents de référence et aux programmes de l'INRS.

Prévention des accidents ...

La protection ... l'examen ... l'alerte ...

La victime saigne abondamment ... s'étouffe ... fait un malaise ... se brûle ... a un traumatisme

La victime est inconsciente mais respire ...

La victime est inconsciente mais ne respire pas

Déroulement et durée :

Formation initiale : 2 jours

14 heures minimum de face à face pédagogique : 2x7 heures (hors temps de pause) ce temps pourra être augmenté suivant les risques spécifiques de l'entreprise .

MAC* : 1 jour ou 2 demi-journées

7 heures minimum de face à face pédagogique tous les 2 ans. Ce temps pourra être augmenté suivant les risques spécifiques de l'entreprise.



des secours

Public :

Tous salariés ou employeur de l'entreprise adhérente.
Groupe : 5 à 10 personnes par session.

Pré-requis :

Aucun

Lieu de formation :

En inter-entreprises dans nos salles de formation.

En intra-entreprise dans votre établissement à partir de 6 salariés.

L'ASSTRA vous propose des formations (initiales) SST, ainsi que des maintiens et actualisations des compétences , afin d'acquérir et de maintenir un très bon niveau de performance et d'être informé des nouvelles techniques en matière de sécurité et de secourisme.